

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. NOM DU MEDICAMENT VETERINAIRE

GENABILINE 100 MG/ML SOLUTION INJECTABLE

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Un mL contient :

Substance active :

Menbutone 100 mg

Excipients :

Composition qualitative en excipients et autres composants	Composition quantitative si cette information est essentielle à une bonne administration du médicament vétérinaire
Chlorocrésol	2 mg
Métabisulfite de sodium (E 223)	2 mg
Acide-édétique	/
Monoéthanolamine	/
Eau pour préparations injectables	/

Solution limpide, jaune clair à jaune.

3. INFORMATIONS CLINIQUES

3.1 Espèces cibles

Bovins, ovins, caprins, équins et porcins.

3.2 Indications d'utilisation pour chaque espèce cible

Stimulation de l'activité hépato-digestive lors de troubles digestifs et d'insuffisance hépatique.

3.3 Contre-indications

Ne pas utiliser chez les animaux cardiaques ou en gestation avancée.

3.4 Mises en garde particulières

Chez le cheval, injection uniquement par voie intraveineuse.

3.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles

Sans objet.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Sans objet.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement

Sans objet.

Autres précautions

3.6 Effets indésirables

Bovins, ovins, caprins, équins et porcins :

Très rare (< 1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés)	Augmentation de la salivation ¹ Tremblements ¹ .
Fréquence indéterminée (ne peut être estimée à partir des données disponibles)	Larmoiement ¹ Miction ¹ Défécation ¹ Œdème au point d'injection ² , hématome au point d'injection ² , nécrose au point d'injection ²

¹ lors de l'administration par voie intraveineuse.

² fréquence uniquement déterminée chez les bovins lors de l'administration par voie intramusculaire.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Les notifications doivent être envoyées, de préférence par l'intermédiaire d'un vétérinaire, soit au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché, soit à l'autorité nationale compétente par l'intermédiaire du système national de notification. Voir la notice pour les coordonnées respectives.

3.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Gestation :

Ne pas utiliser en cas de gestation avancée.

3.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune connue.

3.9 Voies d'administration et posologie

Voie intramusculaire ou intraveineuse selon l'espèce.

Chez les jeunes bovins, les ovins, les caprins et les porcins :

10 mg de menbutone par kg de poids vif par voie intramusculaire ou intraveineuse, correspondant à une injection de 1 mL de solution pour 10 kg de poids vif.

Chez les bovins de plus de 6 mois :

5 mg à 7,5 mg de menbutone par kg de poids vif par voie intraveineuse, correspondant à une injection de 1 mL de solution pour 15 à 20 kg de poids vif.

Chez les chevaux :

2,5 mg à 5 mg de menbutone par kg de poids vif par voie intraveineuse lente, correspondant à une injection de 1 mL de solution pour 20 à 40 kg de poids vif.

À renouveler une fois si nécessaire au bout de 24 heures.

3.10 Symptômes de surdosage (et, le cas échéant, conduite d'urgence et antidotes)

Non connu.

3.11 Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi, y compris les restrictions liées à l'utilisation de médicaments vétérinaires antimicrobiens et antiparasitaires en vue de réduire le risque de développement de résistance

Sans objet.

3.12 Temps d'attente

Bovins, porcins, ovins, caprins et équins :

- Viande et abats : zéro jour.

Bovins, ovins, caprins et équins :

- Lait : zéro jour.

4. INFORMATIONS PHARMACOLOGIQUES

4.1 Code ATCvet

QA05AX90.

4.2 Propriétés pharmacodynamiques

La menbutone, ou acide génabilique, est un dérivé de l'acide oxo-butyrique qui agit comme excito-sécrétoire cholérétique, trypsinogène et pepsinogène. Injectée dans l'organisme, elle permet d'augmenter de deux à cinq fois les sécrétions biliaires, pancréatiques et pepsiques par rapport à leurs valeurs normales.

Elle facilite de ce fait le transit et l'assimilation des aliments et agit comme détoxiquant hépatique.

4.3 Propriétés pharmacocinétiques

Une heure après administration intraveineuse chez les bovins, la concentration plasmatique atteint 20 mg/L, elle devient inférieure à 1mg/L au bout de 8 heures.

La demi-vie d'élimination est estimée à 8 heures pour les différentes espèces.

Propriétés environnementales

5. DONNÉES PHARMACEUTIQUES

5.1 Incompatibilités majeures

Ne pas administrer avec des produits contenant des sels de calcium, de la pénicilline procaïne ou des vitamines du groupe B.

5.2 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 2 ans.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 14 jours.

5.3 Précautions particulières de conservation

À conserver à une température ne dépassant pas 25°C.

5.4 Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon verre type I

Bouchon chlorobutyle siliconé

Capsule aluminium

5.5 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné.

6. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

BOEHRINGER INGELHEIM ANIMAL HEALTH FRANCE

7. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

FR/V/7302331 5/1981

Boîte de 10 flacons de 100 mL

Boîte de 1 flacon de 100 mL

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

8. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION

11/12/1981

9. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR DU RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

17/10/2025

10. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).